

ORGANISATION, INSTANCES, DÉMARCHES INSTITUTIONNELLES

Organisation générale

Le centre hospitalier Camille Claudel (CHCC) est le seul établissement public de santé mentale de la Charente ce qui lui confère une vision globale de cette spécialité sur le territoire.

Il est autorisé à exercer des activités de soins en psychiatrie générale et en pédopsychiatrie. Il est également autorisé à dispenser des prises en charge pour les conduites addictives.

Depuis 2019, il dispose en plus d'une autorisation d'exercer l'activité de soins de médecine en hospitalisation complète et partielle pour réaliser des sevrages complexes.

À côté de son secteur sanitaire, l'établissement gère également plusieurs structures médico-sociales : une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS), un Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique (ITEP), un Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile (SESSAD) et un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) couvrant la Charente Limousine.

Le centre hospitalier est structuré en cinq pôles :

• Pôle santé mentale adultes ;

Il comprend les unités d'admission et de moyen séjour ainsi que tous les Centres Médico-Psychologiques (CMP). Il regroupe également le dispositif de réhabilitation psychosociale, le SAMSAH Charente-Limousine, l'Unité de Thérapies Familiales, l'équipe mobile Goya (psychiatrie de la personne âgée) et l'Unité Fonctionnelle Intersectorielle d'Accueil Familial.

• Pôle accueil, orientation, addictions et autisme ;

Il est composé de l'Unité d'Accueil Orientation et Centre de Crise, de l'Unité de Consultations Médico Psychologiques, de Lieu-Dit (accueil sans rendez-vous), de la PASS Psy-précarité, de la Maison d'arrêt, du CMP judiciaire Magritte, du centre d'addictologie, des Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictolo-

gie (CSAPA) Agora, de la MAS, des unités Janet, Courte Échelle, Le Logis, Sésame et de l'équipe mobile TED/TSA.

• Pôle santé mentale enfants et adolescents ;

Ce pôle est composé de toutes les unités de pédopsychiatrie, de la Maison des Ados, de l'ITEP de Douzat et du SESSAD T2C. Une équipe mobile est venue compléter ce dispositif au 4^{ème} trimestre 2021.

• Pôle pharmacie, hygiène, médecine somatique et DIM ;

Il comprend la pharmacie, l'équipe de prévention du risque infectieux, le cabinet de médecine somatique et le département d'information médicale.

• Pôle administratif ;

Il regroupe autour de la direction générale l'ensemble des directions supports.

Le centre hospitalier Camille Claudel couvre l'intégralité du territoire départemental de Charente grâce à l'ensemble de ses unités extrahospitalières (centres médico-psychologiques, centres d'accueil thérapeutiques à temps partiel, hôpitaux de jour).

Il pilote le Projet Territorial de Santé Mentale de Charente qui comprend 16 actions dont 7 prioritaires. Ces dernières font l'objet d'une contractualisation avec l'ARS dans le cadre du Contrat Territorial de Santé Mentale qui a été signé en 2021 par le Président du Conseil Territorial de Santé de la Charente, le Président du Conseil Départemental de la Charente, le Directeur de la Plateforme Territoriale d'Appui 16 et le Directeur du CHCC. Doivent encore le signer en 2022, le représentant du GCSMS santé mentale et handicap de la Charente et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine.

Au 1^{er} juillet 2018, l'établissement a rejoint le Groupement Hospitalier de Territoire de la Charente (GHTC) réunissant les 7 centres hospitaliers du département (CH Angoulême, CH de Grand Cognac, CH Camille Claudel, Hôpitaux du Sud Charente, CH Confolens, CH Ruffec et CH La Rochefoucauld).

Dans le cadre de l'élaboration de son projet d'établissement, l'hôpital redéfinit son organisation des soins en filières :

- La filière enfants-adolescents ;
- La filière TED/TSA adultes ;
- La filière des troubles de l'humeur ;
- La filière des troubles psychotiques ;
- La filière psychiatrie de la personne âgée ;
- La filière réhabilitation psychosociale ;
- La filière psychotrauma ;
- La filière soins somatiques ;
- La filière addictologie.

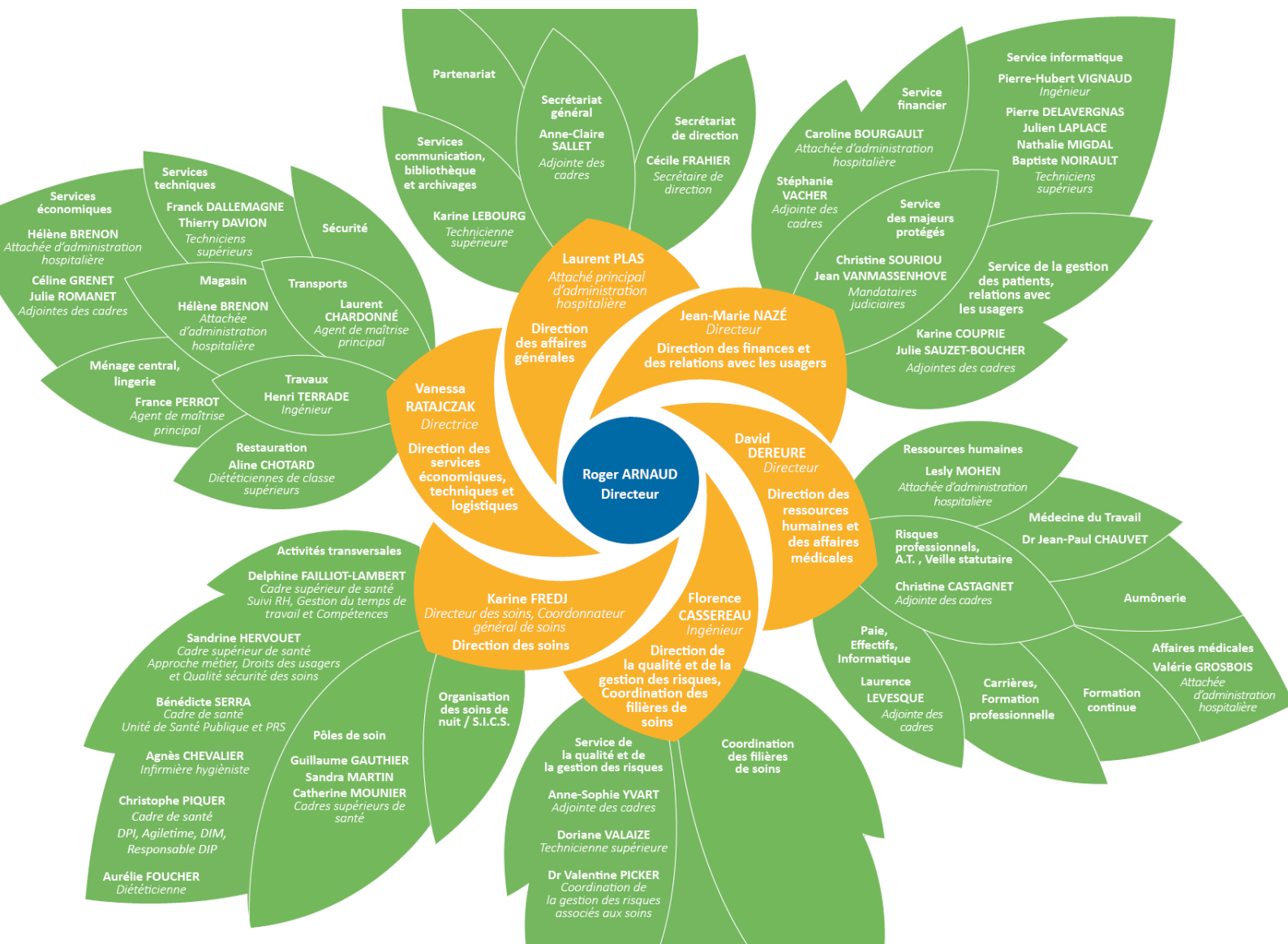
Ces deux dernières filières, ainsi qu'une filière santé mentale, sont travaillées au niveau du GHT.

Des parcours de soins partagés viennent compléter ces prises en charge.

Ils portent sur :

- Soins d'urgences psychiatriques ;
- Soins de psychiatrie de liaison et offre de soins ambulatoires ;
- Soins en milieu pénitencier et suivi ambulatoire avec ou sans obligation de soins et des personnes radicalisées ;
- Prise en charge des personnes en précarité et des migrants.

Organigramme fonctionnel du Pôle administratif 2021



Instances et commissions en 2021

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Ses missions sont centrées sur les orientations stratégiques et le contrôle permanent de la gestion de l'établissement.

Il délibère sur : le projet d'établissement, les conventions, le compte financier et l'affectation des résultats, le rapport annuel d'activité.

Il donne son avis sur : la politique d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques ainsi que les conditions d'accueil et de prise en charge des usagers et le règlement intérieur de l'établissement.

Le Conseil de Surveillance comporte 15 membres répartis en 3 collèges (5 représentants des collectivités territoriales, 5 représentants du personnel médical et non médical et 5 personnalités qualifiées dont 2 représentants des usagers).

Représentants des collectivités territoriales

- Le Président du Conseil Départemental de la Charente, ou sa représentante Mme Nelly VERGEZ ;
- Mme Anne MARTRON, représentante du Conseil Départemental ;
- Le Maire de La Couronne, ou sa représentante Mme Annie AVRIL ;
- Mme Annie MARC, représentante COMAGA ;
- Mme Catherine REVEL, représentante COMAGA.

Représentants du personnel

- Mme le Dr Amal BADDU, membre de la CME ;
- Mme le Dr Delphine VALENTIN, membre de la CME ;
- M. Jérôme RAYMOND, représentant des personnels (syndicat CGT) ;
- M. Jean-Claude SARDIN, représentant des personnels (syndicat CGT) ;
- M. Guillaume GAUTHIER, représentant de la CSIRMT.

Personnalités qualifiées

- Mme Isabelle DECOSTERD, personnalité qualifiée (France Victime 16) ;
- M. Cédric JEGOU, personnalité qualifiée (OMEGA) ;

- M. Patrick BATUT, personnalité qualifiée (APEC) ;
- Mme Marie-Françoise RAILLARD, personnalité qualifiée (Présidente UNAFAM) ;
- Mme Chantal ÉTIENNE, personnalité qualifiée (Présidente ADAPEI).

Les principaux thèmes abordés ont été les suivants :

- Déménagement du Logis dans les locaux de l'unité Dali ;
- Nouvelle réglementation en matière d'isolement et contention et création d'une équipe dédiée ;
- Certification ;
- Projet d'Établissement 2021-2025 ;
- Réorganisation des moyens séjours ;
- Installation des nouveaux membres du conseil de surveillance et élection du Président du CS ;
- Règlement intérieur.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni 4 fois en 2021.

DIRECTOIRE

Cette instance appuie et conseille le directeur dans la gestion et la conduite de l'établissement. Il s'agit d'un lieu d'échange des points de vue gestionnaires, médicaux et soignants investi du pilotage de l'établissement.

Le Directoire approuve le projet médical et prépare le projet d'établissement. Il conseille le Directeur dans la gestion et la conduite de l'établissement.

Sa composition est la suivante :

- M. Roger ARNAUD, Directeur, Président ;
- M. le Dr Stéphan SOREDA, Président de la CME ;
- Mme Karine FREDJ, Directrice des soins, Coordinatrice générale des soins ;
- M. le Dr Rares IONASCU, Chef du pôle Santé mentale adultes ;
- Mme le Dr Amal BADDU, Chef du pôle Accueil, orientation, addictions et autisme ;
- M. le Dr François BOYER, Chef de Pôle Santé Mentale Enfants et Adolescents ;
- Mme le Dr Corinne BURGUN-BENOIT, Médecin pédopsychiatre ;
- M. Guillaume Gauthier, Collaborateur du chef de pôle santé mentale adultes ;
- M. le Dr Damien HEIT, Président de la CME du CH Henri Laborit ;
- Mme le Dr Armande FALIÈRE, Docteur junior ;
- Mme Marie-Françoise RAILLARD, Représentante des usagers.

Les principaux thèmes qui ont été abordés sont les suivants :

- Point sur l'avancée des travaux du bâtiment D3 ;
- Nouvelle méthodologie pour la certification, calendrier ;
- Isolement et contention (réglementation, création d'une équipe dédiée) ;
- Mise en œuvre du projet d'évolution de l'hôpital ;
- Projet d'Établissement 2021-2025 ;
- Répartition et périmètre de l'activité en psychiatrie adulte au regard des temps médicaux ;
- Nouvelle composition du directoire ;
- Analyse de la loi RIST du 26 avril 2021 ;
- Règlement intérieur ;
- Plan de gestion des tensions hospitalières et des situations sanitaires exceptionnelles ;
- Projet psychiatrie adulte, accueil, admission : déménagements, fermetures, temps non médicaux, affectations ;

Le Directoire s'est réuni 8 fois en 2021.

COMMISSION MÉDICALE D'ÉTABLISSEMENT

La Commission Médicale d'Établissement (CME) contribue à l'élaboration de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins (art. R 6144-2 du Code de la Santé Publique).

Elle est composée de représentants du corps médical de l'établissement.

Elle délibère sur les choix médicaux et émet un avis sur les sujets qui sont soumis au Conseil de Surveillance, ainsi que sur les questions relatives à la carrière des médecins.

Elle est consultée pour avis, notamment sur le projet médical d'établissement, le plan de développement professionnel continu relatif aux professions médicales, maïeutiques, odontologiques et pharmaceutiques.

La CME est informée des questions relatives à l'état des prévisions de recettes et de dépenses, sur le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, les contrats de pôles, la politique de recrutement des emplois médicaux, le projet de soins infirmier...

La CME comporte 3 sous-commissions spécialisées, en vue de participer par leurs avis à l'élaboration de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins :

- Sous-commission chargée de la lutte contre les infections nosocomiales et de la prévention des infections sexuellement transmissibles.
- Sous-commission chargée du médicament, des dispositifs médicaux stériles et de la lutte contre la douleur.
- Sous-commission relative à l'évaluation des pratiques professionnelles.

Sa composition est la suivante :

Membres de droit :

- M. le Dr Stephan SOREDA ;
- M. le Dr Rares IONASCU ;
- Mme le Dr Amal BADDU ;
- M. le Dr François BOYER.

Membres titulaires élus au titre du collège des représentants de structures internes :

- Mme le Dr Corinne BURGUN-BENOIT ;
- Mme le Dr Delphine VALENTIN ;
- Mme le Dr Anne LAVAREC ;
- Mme le Dr Anna MOUSNIER.

Membres titulaires élus au titre du collège des praticiens hospitaliers :

- Mme le Dr Bérénice LENOIR-LE-BRIS ;
- M. le Dr Philippe BATEL.

Principaux thèmes traités :

- Isolement et contention ;
- Infirmiers (es) en pratiques avancées ;
- Visite de certification ;
- Perspectives effectifs médicaux ;
- Élaboration projet médico-soignant ;
- Continuité médicale à l'UAOCC ;
- Point d'actualité sur la recomposition de la CME et de la Commission Médicale de Groupement ;
- Tension sur les effectifs médicaux ;
- Conciliation médicamenteuse ;
- PE 2021-2025 ;
- Réorganisation des moyens séjours ;
- Plan de gestion des tensions hospitalières et des situations sanitaires exceptionnelles ;
- Analyse de la loi RIST ;
- Règlement intérieur ;
- Politique de contractualisation du personnel (durée des CDD et organisation des titularisations).

La CME s'est réunie 7 fois en 2021.

COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail (CHSCT) a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des personnels, à l'amélioration des conditions de travail, à la prévention et à l'analyse des risques professionnels et des conditions de travail.

Sa composition est la suivante :

- M. Roger ARNAUD, Directeur, Président ;
- 6 membres assistant à titre consultatif ;
- Représentant des personnels médicaux et des pharmaciens (siège vacant) ;
- Syndicats CFDT (1 titulaire) et CGT (5 titulaires), Représentants des personnels non médicaux.

Principaux thèmes traités :

- Projet de cycles et roulements pour plusieurs services ;
- Réorganisation de la médecine du travail suite au départ à la retraite du Dr WAHL ;
- Information sur les conditions de travail des agents mis à disposition du GIP ;
- Réorganisation des moyens séjours ;
- Certification ;
- Conditions de travail au service Accueil/sécurité ;
- Création prochaine d'une équipe Isolement Contention ;
- Plan de gestion des tensions hospitalières et des situations sanitaires exceptionnelles ;
- Organisation du contrôle de l'obligation vaccinale et du PASS sanitaire ;
- Durée des contrats CDD et organisation des titularisations ;
- Répartition et périmètre de l'activité en psychiatrie adulte au regard des temps médicaux ;
- Règlement intérieur ;
- Accompagnement des personnels concernés par le projet psychiatrie adulte, accueil, admission ;
- Nouvelle organisation de l'effectif soignant au sein du service Matisse ;
- Situation préoccupante dans le service accueil et sécurité.

Le CHSCT s'est réuni 9 fois en 2021.

COMMISSION DES USAGERS

Une Commission Des Usagers (CDU) est installée dans chaque établissement de santé public et privé pour représenter les patients et leur famille.

Elle remplace depuis la loi du 26 janvier 2016 la Commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge, et renforce la place des usagers dans le secteur sanitaire.

La CDU veille au respect des droits des usagers et facilite leurs démarches, contribue à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des personnes malades et de leurs proches.

Ses missions sont les suivantes :

- Participer à l'élaboration de la politique menée dans l'établissement en ce qui concerne l'accueil, la prise en charge, l'information et les droits des usagers.
- Être associée à l'organisation des parcours de soins, ainsi qu'à la politique de qualité et de sécurité élaborée par la commission ou la conférence médicale d'établissement (CME).
- Se saisir de tout sujet portant sur la politique de qualité et de sécurité, faire des propositions et être informée des suites données.
- Être informée des événements indésirables graves et des actions menées par l'établissement pour y remédier.
- Recueillir les observations des associations de bénévoles dans l'établissement.
- Proposer un projet des usagers exprimant leurs attentes et leurs propositions après consultation des représentants des usagers et des associations de bénévoles.

Elle continue d'être informée de l'ensemble des réclamations déposées par les usagers, des suites données et des demandes d'accès au dossier médical. Elle peut émettre des recommandations pour améliorer la prise en charge des usagers et le respect de leurs droits.

La composition de la CDU est la suivante :

- M. Jean-Marie NAZÉ, Président ;
- Mme le Dr Amal BADDU, Médiatrice médicale ;
- Mme Laure LAVALLÉE, Médiatrice non médicale ;
- M. Alain SARDAIN, Représentant des usagers ;
- Mme Chantal ÉTIENNE, Représentante des usagers ;
- M. le Dr Stéphan SOREDA, Représentant de la CME ;
- Mme Roselyne DESCHAMPS, Représentante de la CSIRMT ;
- Mme Myriam REIX, Représentante du personnel ;
- Mme Isabelle DECOSTERD, Représentante du Conseil de Surveillance.

Un projet des usagers 2019-2023 a été élaboré par la CDU et validé en 2019. Il a été élaboré en concertation avec les associations de représentants des usagers.

Principaux thèmes abordés :

- Plaintes et réclamations ;
- Demandes de dossiers médicaux ;
- Certification ;
- Enquêtes de satisfaction ;
- Création du parlement des usagers ;
- Rapport annuel CDU 2020 ;
- Bilan annuel des mesures d'isolements et de contentions 2020.

La CDU s'est réunie 4 fois en 2021.

COMITÉ TECHNIQUE D'ÉTABLISSEMENT

Le Comité Technique d'Établissement (CTE) est une instance consultative. Il est, selon les sujets, consulté ou informé sur les questions relatives au fonctionnement des établissements.

Il émet des avis sur les sujets qui feront l'objet d'une délibération du Conseil de Surveillance. Ainsi, ce comité est obligatoirement consulté sur les questions relatives au fonctionnement de l'établissement et à l'élaboration de ses grandes orientations (contrat d'objectifs et de moyens, projet d'établissement, plan de formation...).

Il est présidé par le Directeur et composé de représentants des personnels élus.

Sa composition est la suivante :

- M. Roger ARNAUD, Directeur, Président ;
- M. le Dr Rares IONASCU, Praticien hospitalier, Chef du pôle Santé Mentale Adultes, Représentant des personnels médicaux et des pharmaciens ;
- Syndicats CFDT (2 titulaires) et CGT (8 titulaires), Représentants des personnels non médicaux.

Principaux thèmes traités :

- Projets de cycles et roulements dans différents services ;
- Réorganisation de la médecine du travail suite au départ à la retraite du Dr WAHL ;
- Demande d'actualisation des critères de promotion suite à la disparition de la note ;
- Projet d'Établissement 2021-2025 ;
- Réorganisation des moyens séjours ;
- Certification ;
- Organisation du contrôle de l'obligation vaccinale et du Pass sanitaire ;
- Durée des contrats CDD et organisation des titularisations ;
- Point sur l'entretien professionnel ;
- Création d'une équipe Isolement et Contention ;
- Plan de gestion des tensions hospitalières et des situations sanitaires exceptionnelles ;
- Répartition et périmètre de l'activité en psychiatrie adulte au regard des temps médicaux ;
- Information sur les reclassements indiciaires.

Le CTE s'est réuni 9 fois en 2021.

COMMISSION DES SOINS INFIRMIERS DE RÉÉDUCATION ET MÉDICO-TECHNIQUES

La Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT) a pour rôle de traiter les questions relatives à l'organisation et la politique générale des soins.

Elle est présidée par le Directeur des soins et composée de représentants du personnel des services de soins (cadres de santé, infirmiers, aides-soignants, rééducateurs, médico-techniques) :

- Mme Karine FREDJ, Directrice des soins, Présidente ;
- 8 CSS ou CS membres titulaires ;
- 12 IRMT membres titulaires ;
- 4 AS membres titulaires ;
- 1 médecin représentant la CME ;
- Membres invités dont M. le Directeur.

Principaux thèmes traités :

- Projet de soins partagé ;
- Isolement et contention ;
- Projet d'établissement ;
- Présentation du métier d'APA ;
- Nouvelle organisation des pôles impact sur les mobilités ;
- Projet évolution de l'hôpital, le Logis et Sésame ;
- Présentation du métier d'IPA ;
- Point sur le projet Accueil Admissions Adultes ;
- Certification.

La CSIRMT s'est réunie 4 fois en 2021.

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES

Les Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL) ont donné en 2020 un avis préalable sur les questions relatives au déroulement de la carrière des agents : titularisation, avancements d'échelon et de grade, notation, discipline...

Les CAPL sont composées d'un même nombre de représentants du personnel et de représentants de l'établissement. Les CAPL sont organisées par catégorie de personnel (A, B, C) :

- CAPL n°2 : Personnel de catégorie A des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux.
- CAPL n°4 : Personnel d'encadrement technique (catégorie B).
- CAPL n°5 : Personnel des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux (catégorie B).
- CAPL n°6 : Personnel d'encadrement des administratifs et des assistants médico-administratifs (catégorie B).
- CAPL n°7 : Personnel technique, ouvrier, conducteur ambulancier et personnel d'entretien et de salubrité (catégorie C).
- CAPL n°8 : Personnel des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux (catégorie C).
- CAPL n°9 : Personnel administratif (catégorie C).

Compte tenu de l'évolution à la baisse de leur périmètre, les CAPL n'ont pas eu à se réunir en 2021.

COMITÉ DE LIAISON EN ALIMENTATION NUTRITION

Le Comité de Liaison en Alimentation Nutrition (CLAN) participe à l'amélioration de la prise en charge nutritionnelle des patients et de manière plus globale, à la qualité de l'ensemble de la prestation alimentation et nutrition.

Il définit les actions prioritaires à mener tant dans le domaine de la nutrition que dans celui de la fonction restauration.

Ces actions sont menées grâce au groupe « référents nutrition » qui veille à traiter l'avancement des actions menées au sein du CHCC. Il se compose du Président du CLAN, de la diététicienne, de la responsable restauration, d'infirmiers et d'aides-soignants, d'Agents de Service Hospitaliers.

Le CLAN s'est réuni 2 fois en 2021.

Bilan des appels à projets 2021

ACTIONS LOCALES FNPEIS 2021 THÉMATIQUE CANCER

Action de communication dans le cadre de la campagne de lutte contre le cancer du sein, Octobre Rose. Ce projet porte sur le dépistage du cancer du sein pour les femmes souffrant de troubles psychiques et hospitalisées dans les unités de moyen et long séjour et la MAS. L'unité de Prévention et de Santé Publique du CHCC en lien avec les animatrices santé publique du GHT poursuivent ce travail en collaboration avec les CH de proximité du territoire.

FONDS D'INNOVATION EN PSYCHIATRIE

L'établissement a déposé un dossier de candidature portant sur la création d'une équipe «Gestion des isolements et de la contention ». Le projet a été retenu par l'ARS et financé à hauteur de 202 950 € en crédits pérennes et 47 000 € en crédits non reconductibles.

FONDATION CRÉDIT AGRICOLE « SOINS DES JEUNES »

Création d'une Bande Dessinée, à destination du grand public, afin de déstigmatiser la schizophrénie. La Fondation Crédit-Agricole n'a pas retenu le projet. Cependant, l'équipe du Créhab'16, à l'initiative du projet, poursuit le travail en collaboration avec un dessinateur et un scénariste.

FONDATION DE FRANCE « MALADIES PSYCHIQUES ACCÈS AUX SOINS ET VIE SOCIALE »

Création d'un poste de Case-Manager : le dossier a été présélectionné par le jury de la Fondation de France et un instructeur a réalisé une analyse approfondie du dossier. Après examen du comité d'experts de sélection, le dossier n'a pas été retenu. Le projet a quand même vu le jour, et Monsieur Umit ALTINER assure la fonction de Case-Manager au sein de la filière de réhabilitation psychosociale.

FONDATION DES HÔPITAUX « RENFORCEMENT DES MDA »

Face à la dégradation de la santé mentale des jeunes sur fond de crise COVID, la Fondation des hôpitaux a débloqué une «aide d'urgence» de 3 millions d'euros pour soutenir les Maisons Des Adolescents. L'établissement a déposé un dossier de candidature et a reçu le financement demandé de 29 000 € pour le renforcement de l'équipe de la MDA à hauteur d'un 0,5 ETP de psychologue.

FONDATION ADRIENNE ET PIERRE SOMMER « MÉDIATION ANIMALE »

Médiation par l'animal au CHCC. Le projet a été retenu et subventionné.

PRÉVENTION PROMOTION DE LA SANTÉ 2021

Journées de rencontres interservices sur le thème de l'activité physique adaptée et l'alimentation. L'ARS a émis un avis favorable et finance le projet à hauteur de 2 721 €.

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT : MISE EN PLACE D'ACTIONS DE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT)

Parcours professionnel : politique d'accueil du nouvel arrivant (Journée d'accueil des nouveaux arrivants ; Sécurisation de l'exercice en psychiatrie) Financement à hauteur de 8 000 €.

Programmes Éducation Thérapeutique du Patient (ETP)

Les programmes ETP des patients schizophrènes et ETP des patients bipolaires sont financés depuis 2017. Les subventions perçues en 2021 s'élèvent à 1 188 € pour le premier programme et à 2 613 € pour le second.

Récapitulatif des financements 2021

PROJETS	MONTANTS			
	2019	2020	2021	2022
Prise en charge, soutien et accompagnement des familles endeuillées et des familles impactées par des tentatives de suicide et suicides	8 000 €	16 000 €	16 000 €	
Consultations mobiles auprès des patients schizophrènes		61 942 €	15 486 €	
Programme Profamille	11 800 €	36 000 €	36 000 €	
Programme UNPLUGGED (addictologie)		52 877 €	13 219 €	
Création d'une unité de gestion des isolements et de la contention			249 950 €	202 950 €
Journées de rencontres interservices sur le thème de l'activité physique adaptée et l'alimentation			2 721 €	
Renforcement MDA			29 000 €	
AMI Mise en place d'actions de QVT				8 000 €
Programmes Éducation Thérapeutique du Patient (ETP)			3 801 €	

Autorisations d'activité

- Activité de soins de psychiatrie générale selon la forme : appartement thérapeutique (autorisation accordée le 8 septembre 2020).
- Renouvellement d'autorisation du programme d'ETP du patient schizophrène.
- Renouvellement d'autorisation d'activité de soins de psychiatrie.

Démarche partenariale

1 Convention actualisée : Foyer Occupationnel Entre-roches ADAPEI 16.

5 Nouvelles conventions :

- DITEP : Convention cadre signée avec tous les acteurs de l'enfance en Charente afin de structurer le fonctionnement en dispositif intégré des ITEP et SESSAD.
- EHPAD Le Bois Doucet – ARPAVIE : Convention relative au projet d'accompagnement des personnes à domicile en perte d'autonomie, afin de garantir leur maintien à domicile le plus longtemps possible.
- Établissements du GHTC/ EHPAD : Télémédecine.
- PTA : Convention de coopération afin d'assurer une meilleure coordination des parcours des usagers souffrant de troubles psychiques.
- ARC CHARENTE – Missions Locales : Convention de coopération afin de mieux repérer et accompagner les jeunes en souffrance psychique – Permanences infirmières sur 4 sites (COGNAC, BARBEZIEUX, CONFOLENS, RUFFEC) une demi-journée par mois, les mardis après-midi. + Action de formations et d'échange de pratiques.

Entre les rencontres nécessaires à l'actualisation et l'élaboration des conventions et les rencontres partenariales pour d'autres motifs, ce sont au total 53 rencontres qui ont eu lieu en 2021.

Un état des lieux de l'ensemble des conventions signées par l'établissement a été mené en 2021. Il a permis de constater la caducité d'un grand nombre de conventions (environ 40) concernant surtout des EHPAD.

Le renforcement de l'équipe Goya ainsi que son articulation avec les CMP conduit à redéfinir les modalités d'intervention des professionnels de l'établissement dans les EHPAD du territoire. Une fois les organisations bien définies, la conclusion de convention sera appréciée au cas par cas.

Les centres hospitaliers du département ont été sollicités afin d'évaluer les conventions passées avec eux. Le contexte sanitaire et la constitution, toujours en cours, des filières n'a pas permis de finaliser ce travail en 2021. Il devrait aboutir au premier semestre 2022.